



BELVEDERE

Cour d'Appel Dijon,
Le 7 juin 2011

La Cour d'appel de Dijon n'a pas fait droit à la requête de Belvédère de réforme de la Décision du tribunal de commerce du 4 avril dernier.

Ce faisant, Belvédère dont le plan de sauvegarde est définitivement résolu redevient une société in bonis et reste seul face à ses créanciers.

Belvédère et les créanciers FRN se doivent de trouver un accord rapidement ensemble, dans l'intérêt de tous (FRN, Obligataires, Fournisseurs, Salariés et Actionnaires).

Belvédère reste ouvert à un accord avec ses principaux créanciers dans la perspective d'en finir avec un conflit qui n'a que trop dure.

Jacques Rouvroy